

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **32 (1906)**

Heft 5

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

neur, non seulement à la Société tessinoise, mais à une autre association, bien plus importante. La navigation interne sera le grand problème technique et économique du siècle qui commence. Quand et comment il sera résolu, sont des questions d'une importance capitale pour Locarno, pour le canton et pour la Suisse tout entière. M. Giovanni Rusca est donc désigné sous tous les rapports pour la présidence.

M. Giov. Rusca est nommé président par acclamations. Le Comité est ensuite complété par MM. A.-C. Bonzanigo, Guido Conti, Giuseppe Magorici, ingénieurs, et par M. Ettore Rusconi, architecte.

M. Giov. Rusca remercie ; il propose de désigner des délégués pour la prochaine assemblée de la Société pour la navigation fluviale à Bâle. — Il est décidé de laisser le choix de ceux-ci au Comité.

On passe ensuite au principal objet de l'ordre du jour : Rapport de la Commission pour l'étude du projet de MM. Urbano et Acerbi, concernant l'assainissement et l'irrigation de la plaine de Magadino. Ce rapport est présenté par M. G. Martinolli, ingénieur, dont l'exposé savant et détaillé, accompagné de plans, profils et mémoires imprimés, est écouté avec un vif intérêt. En voici les conclusions : Tandis que la Commission admet d'une façon générale, avec les modifications requises, les propositions de MM. Urbano et Acerbi concernant les canaux de drainage et d'irrigation, elle se déclare expressément opposée à la création d'un barrage sur le Tessin, en amont du confluent de celui-ci avec la Morobbia, en vue d'obtenir l'eau nécessaire à l'irrigation, à raison de 5 m³ par seconde.

Elle oppose à cette solution celle de M. l'ingénieur A. Schrafl, *junior*, qui consiste à créer, parallèlement et extérieurement aux digues insubmersibles, un profond canal, qui rassemblerait sur son parcours les eaux des lagunes et des affluents pour les utiliser à l'irrigation, en assainissant ainsi les terrains d'amont et en abaissant le niveau des lagunes.

M. Fulg. Bonzanigo exprime à M. Martinolli la reconnaissance que lui doit déjà Bellinzone pour son travail au pont de Torretta, où le niveau du fleuve a été abaissé, au bénéfice des terrains de Bellinzone. La solution proposée par MM. Urbano et Acerbi serait un obstacle à l'approfondissement ultérieur du lit du fleuve, et n'est par suite pas admissible. La dérivation de la rivière la Moesa, avec chute à St-Paolo, aurait été la solution idéale, si le problème de l'adduction de l'énergie électrique à Bellinzone n'était actuellement déjà résolu. Il faut observer que la Morobbia, malgré son bassin peu étendu, a en été un débit qui descend rarement au-dessous de 1 m³ par seconde ; il est vrai que les eaux de celle-ci sont déjà toutes utilisées, mais ses affluents n'en peuvent pas moins se déverser naturellement dans le canal collecteur projeté par M. Schrafl et proposé par la Commission.

L'assemblée décide l'impression du rapport de M. Martinolli.

M. A.-C. Bonzanigo, président de la Commission, demande l'autorisation d'avancer 700 fr. pour frais approximatifs des études ultérieures du projet, qui sera en grande partie définitif, avec la certitude que le gouvernement les remboursera. — Adopté.

Un gai banquet eut ensuite lieu à l'« Albergo Bertini », d'où l'on se rendit à la « Madona del Sasso » par le funiculaire récemment inauguré. Il fallut renoncer, faute de temps, à une promenade à Pontebrolla et à la centrale hydroélectrique qui s'y trouve. Chacun gardera de cette splendide journée de premier printemps un bon et joyeux souvenir ; nous voulons espérer qu'elle sera aussi une journée utile au pays. « Gente allegra, il Ciel l'ajuta. »

F. B.

CONCOURS

Les applications du petit moteur électrique.

La Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon, avec le concours de la Chambre de commerce de cette ville, ouvre un concours et une exposition des diverses applications du moteur électrique aux machines de l'atelier familial et aux usages domestiques. Dans ces applications sont comprises, entre autres, la commande des machines à coudre, à broder, à tricoter, celle des ventilateurs d'appartement, des transporteurs, des machines pour le nettoyage des tapis par le vide, des tours d'horlogerie, des scies à découper, hachoirs, tournebroches, machines à cirer les parquets et les chaussures, etc. Le concours est limité aux applications de moteurs électriques d'une puissance inférieure à 1 cheval ; les applications aux métiers à tisser ne seront pas admises.

Les inscriptions pour le concours ou l'exposition, qui est gratuite, doivent être adressées avant le 1^{er} mai 1906 au siège de la Société, quai St-Antoine, 30, Lyon. L'exposition publique des machines et appareils soumis au concours s'ouvrira le 1^{er} juillet et sera close le 15 août ; les objets à exposer doivent être remis avant le 15 juin.

Le concours n'aura lieu que sur des machines munies de leurs moteurs et en état de fonctionner, et non sur des moteurs seuls ou des machines isolées. Les courants électriques employés à Lyon sont le continu à 110-130 volts et 220-250 volts, l'alternatif mono et triphasé à 110-120 volts.

Le premier prix consistera en une médaille d'or, les deux seconds prix en médailles de vermeil, les quatre troisièmes prix en médailles d'argent. Une somme de 300 fr. pourra être attribuée aux inventeurs ayant exposés les applications pratiques les plus originales.

S'adresser pour tous renseignements à M. Crozet, secrétaire de la Commission du concours, quai St-Antoine, 30, à Lyon.

Maisons de rapport.

M. Edouard Fischer, propriétaire, à Fribourg, ouvre un concours entre les architectes suisses, pour l'élaboration d'un avant-projet en vue de la construction de maisons de rapport sur sa propriété, avenue de la Gare, Grand-Place, Fribourg. Le jury, composé de MM. Tièche, architecte, à Berne, de Schaller, architecte, à Fribourg, et Isoz, architecte, à Lausanne, dispose de 3200 fr. pour récompenser les 3 ou 4 meilleurs projets. Terme : 31 mars 1906. Programme du concours et plan de situation à disposition chez M. Romain de Schaller.

Eglise d'Arosa.

La communauté ecclésiastique d'Arosa ouvre un concours pour l'obtention des plans d'une église évangélique réformée. Sont admis à participer au concours, les architectes suisses établis en Suisse ainsi que les architectes étrangers habitant ou ayant habité Arosa. Le programme du concours, le plan de situation et une vue photographique de l'emplacement peuvent être demandés au président du conseil d'église, M. A. Jenny, à Arosa. Le terme du concours est fixé au 30 avril 1906.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Offre d'emploi.

Un ingénieur-électricien, de tout premier ordre, connaissant parfaitement l'allemand, est demandé pour le poste de chef de la Section électrique à la direction des Travaux publics d'un Gouvernement d'un Etat américain. Appointements : Fr. 20 000 par an, frais d'aller et de retour remboursés ; contrat de trois ans.

Adresser les offres au Secrétaire de la Rédaction, M. Fr. Gilliard, ingénieur, Valentin, 2, Lausanne.